
Réponse du Canada

Le paragraphe 14 et les questions qui en découlent portent sur deux sujets différents : la préparation des stratégies régionales et sous-régionales dans le cadre de la Stratégie à moyen terme, et celle du Programme et budget. Comme la Stratégie régionale européenne est encore en cours de révision, nous ne sommes pas en mesure de formuler des observations tant que le document ne sera pas terminé.

De manière générale, le Canada est satisfait de l'actuel processus de programmation pour l'établissement du C/5, aussi longtemps que l'on respecte les dates limites et les délais. Des problèmes se posent manifestement quand on apporte des changements au processus ou au calendrier ou quand on entreprend des consultations sur le projet de C/5 avant que le C/5 approuvé soit disponible. Avec des documents plus courts et mieux centrés, on aurait moins de mal à respecter les dates limites et à comprendre le processus de mise en œuvre des programmes.

On ne saurait trop insister sur l'importance des consultations à la fois avec les États membres et les commissions nationales. Les consultations et réunions virtuelles ont leur place et elles peuvent être utiles dans certaines circonstances, mais les relations face à face et le dialogue qui s'ensuit sur les programmes sont irremplaçables. Il faudrait, toutefois, revoir la périodicité des réunions et combiner éventuellement quelques consultations existantes dans un souci d'efficacité et d'économie.

Paragraphe 15 - Décentralisation des ressources des programmes

Question 18

Estimez-vous que le taux de décentralisation prévu pour les ressources des programmes dans le 31 C/5 approuvé est suffisant ? Un taux minimum de décentralisation devrait-il être fixé pour chaque secteur/grand programme (40 % ? 50 % ? davantage ?) compte tenu des ressources humaines disponibles et de la capacité d'exécution ?

Réponse du Canada

Telle qu'elle est rédigée, cette section du document soulève des questions au sujet du 31 C/5 approuvé à la 31^e Conférence générale et elle ne traite pas de ce qu'il conviendrait de faire pour le projet de 32 C/5. On ne sait pas non plus exactement ce que l'on entend par « ressources des programmes » – s'agit-il de ressources aussi bien humaines que financières?

Nous recommandons, néanmoins, d'aborder la question de la décentralisation en souplesse et non selon une formule rigide. D'un programme à l'autre, les circonstances peuvent être toutes différentes et elles évolueront certainement avec le temps. Le rythme de la décentralisation devrait tenir compte des priorités des activités de programme et de leurs modalités de mise en œuvre dans chaque secteur ou Grand programme.